

4. Selon vous, quels principes essentiels devraient guider l'action engagée par l'OIT en vue de démocratiser sa gouvernance?

Le seul principe qui devrait guider l'action engagée par l'OIT devrait être le principe du respect de la souveraineté des États et non le niveau d'industrialisation des États -

5. Avez-vous des propositions concrètes en vue de la deuxième réunion du groupe de travail ou concernant son futur programme de travail?

Faire le lobbying et le plaidoyer nécessaires auprès des États qui n'ont pas encore ratifié l'instrument d'amendement constitutionnel de 1986 afin qu'ils le fassent et permettre sa mise en vigueur.

Groupe de travail tripartite chargé d'examiner la question de la pleine participation, démocratique et sur un pied d'égalité, à la gouvernance tripartite de l'OIT

► Questionnaire

À la première réunion du Groupe de travail tripartite chargé d'examiner la question de la pleine participation, démocratique et sur un pied d'égalité, à la gouvernance tripartite de l'OIT (ci-après le «groupe de travail»), qui s'est tenue le 11 décembre 2020, il a été convenu que les membres du groupe de travail seraient invités à exprimer leurs vues concernant le sens et la portée de la notion de démocratisation de la gouvernance de l'OIT afin d'éclairer les discussions qui auront lieu à la deuxième réunion en janvier 2021 et d'établir un éventuel programme des travaux futurs.

En conséquence, le Bureau a élaboré le questionnaire suivant, en tenant compte du fait que la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail et la résolution qui l'accompagne forment le cadre dans lequel le groupe de travail devrait s'inscrire pour mener à bien sa mission. Le Bureau saurait gré aux membres du groupe de travail de lui communiquer leurs réponses avant le mercredi 6 janvier 2021 à l'adresse suivante: JUR@ilo.org.

1. Estimez-vous que la notion de démocratisation fait référence aux aspirations des États Membres concernant des aspects particuliers du fonctionnement des organes de gouvernance (composition, prise de décisions, droit de vote, organisation des réunions, accès aux réunions, etc.)? Veuillez préciser et donner des exemples concrets.

Oui. Pour le fonctionnement des organes de gouvernance en général, il ne se pose pas de problème particulier quant au processus de prise de décision, du droit de vote... Mais la composition du Conseil d'Administration nécessite d'être revue pour une question de justice et d'équité entre les régions.

2. Estimez-vous que la «démocratisation de la gouvernance tripartite» concerne uniquement le Conseil d'administration du BIT ou qu'elle devrait aussi s'étendre la Conférence internationale du Travail et à d'autres aspects de la gouvernance de l'OIT?

Oui, «la démocratisation de la gouvernance tripartite» concerne uniquement le Conseil d'Administration du BIT où la région Afrique est la seule à ne pas disposer de sièges permanents.

3. Sur la base de ce qui précède, indiquez quels aspects de la démocratisation - autres que ceux dont traite l'Instrument d'amendement à la Constitution, 1986 - le groupe de travail devrait, selon vous, examiner en priorité.

RAS. en dehors de la seule préoccupation de parvenir à l'effectivité des ratifications de l'Instrument d'amendement constitutionnel de 1986.

30 DEC 2020

SCM/AICU/29/12/20
REPUBLIQUE DU NIGER
FRATERNITE TRAVAIL PROGRES



Niamey le

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
DE LA COOPERATION
DE L'INTEGRATION AFRICAINE
ET DES NIGERIENS A L'EXTERIEUR

DIRECTION GENERALE DES RELATIONS MULTILATERALES
DIRECTION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

LE MINISTRE pi

01 33 71

N° /MAE/C/IA/NE/DGRM/DOI/OCI

A

Monsieur le Ministre de l'Emploi, du
Travail et de la Protection Sociale.

Objet : Questionnaire Organisation Internationale du
Travail.

J'ai l'honneur de vous informer que dans le cadre du processus de transformation de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) en une organisation reflétant ses Etats membres, la délégation de l'Union Africaine à Genève vient de soumettre à toutes les Missions Permanentes membres, le questionnaire ci-joint, en vue de s'assurer que la position de l'Afrique à cet égard est bien articulée.

Ledit questionnaire s'inscrit dans la préparation de la position de l'Afrique lors de la deuxième réunion du groupe de travail tripartite chargé d'examiner la question de la pleine participation, démocratique et sur un même pied d'égalité, à la gouvernance de cette organisation.

Je vous saurais gré des dispositions que vous voudrez bien faire prendre en vue de me faire retour dudit questionnaire, dûment renseigné, au plus tard le 06 Janvier 2021.

PJ : 02

Pour le Ministre et P.O.
La Secrétaire Générale



1802 31/12/20

N°460/DGT
04-01-21